

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27024**

### Intitulé

Responsable technique d'analyse et d'expertise en machines thermiques

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ministère de la défense - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier)

Commandant du CIN

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A. Sur les navires de la marine nationale

Le responsable technique d'analyse et d'expertise en machines thermiques exerce la fonction de Chef de secteur, ou maître adjoint, à bord des bâtiments (navires) de la Marine nationale. Il a la charge d'un ou plusieurs secteurs de Propulsion et/ou Auxiliaires/Froid : installations, machines et chaînes de propulsion, installations et machines de production et de distribution d'énergies - frigorifique et de production d'air et d'eau - ; auxiliaires. Il dirige une équipe constituée de 2 à 8 adjoints.

En mer, il supervise la conduite des installations et machines. Il est garant du fonctionnement des installations dont il a la responsabilité. Il conseille le commandement en matière de conduite et d'optimisation des performances, du fonctionnement opérationnel.

Il planifie et organise le fonctionnement des machines et installations pour optimiser et garantir leur utilisation jusqu'à la période d'entretien suivante. Il planifie et organise les périodes d'entretien et gère les demandes de renouvellement de pièces.

A quai, il élabore et met en place la planification globale de la maintenance corrective et préventive. Il vérifie et valide la réalisation des interventions prévues lors de la planification.

B. A terre : soutien des navires de la marine nationale

Le responsable technique d'analyse et d'expertise des machines thermiques affecté à terre exerce ses fonctions dans des contextes professionnels distincts : expert technique au sein d'un service de soutien de la flotte ; coordonnateur en bureau de soutien navire.

Au sein des services de soutien de la flotte, il assure la fonction d'expert technique. A ce titre, il apporte son expertise et oriente les décisions de mise en indisponibilité des bâtiments (navires) en fonction des interventions de maintenance à envisager.

Dans la fonction de coordonnateur en bureau de soutien navire (bureau de l'ingénieur du navire), il traite les messages d'avaries des bâtiments et est en communication permanente avec l'ingénieur responsable du navire et l'industriel. Il met en place l'ensemble des ressources nécessaires pour une période d'entretien d'un bâtiment et édite, en fonction du contrat, la liste des maintenances à réaliser durant la période concernée.

Les capacités attestées :

1. Conduite et exploitation des installations et machines thermiques de propulsion ou de production d'énergies

Effectuer une analyse permettant de diagnostiquer l'origine d'une avarie ou de la prévenir et d'optimiser les performances des installations thermiques de propulsion et de distribution d'énergies

- Réaliser une expertise technique sur l'ensemble des installations thermiques du domaine de propulsion.
- Réaliser une expertise technique dans le domaine de la production et de la distribution des énergies.

2. Conseil - consultant en conduite et maintenance d'installations et machines thermiques de propulsion ou de production d'énergies

Préconiser un type de conduite ou de maintenance relatives aux installations et machines thermiques

- Conseiller les différents acteurs sur la conduite ou la maintenance des installations du domaine propulsion et auxiliaires du bâtiment.

3. Maintenance d'installations et machines thermiques de propulsion ou de production d'énergies

Planification et vérification de l'activité de son secteur

- Organiser et optimiser les interventions de maintenance de son équipe au sein de son secteur (Propulsion ou Production d'énergie, Auxiliaires).

4. Contrôle et suivi des installations placées sous sa responsabilité.

- Assurer la direction de la conduite des installations mécaniques et thermiques ainsi que le contrôle des opérations de maintenance réalisées.

- Contrôler, diriger et contribuer à la conduite et à la maintenance des installations mécaniques et thermiques de son secteur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein de la Marine nationale, les titulaires de la certification sont employés à bord des navires comme chef de secteur, ou maître adjoint, des secteurs relatifs à la conduite et la maintenance des installations de plusieurs secteurs (Propulsion ; Auxiliaires/Froid) :

- Machines Thermiques (propulsion du navire)

- Auxiliaires (production et transformation des énergies)

- Energie - Sécurité (surveillance et sécurité des installations de production et de transformation d'énergie).

A terre : fonctions d'expert technique au sein d'un service de soutien de la flotte ; de coordonnateur au sein d'un bureau de soutien navire.

Ils exercent leurs activités dans divers contextes et environnements : sur le territoire national ou à l'étranger, en opérations extérieures (missions de courte ou longue durée, dans un contexte de paix ou de crise), à terre ou en mer à bord de navires de la Marine nationale.

Gestion de site industriel, propulsion, électricité

Chef de chantier propulsion

Essais

Expertise en Conduite, Exploitation, Maintenance industrielle

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

I1605 : Mécanique de marine

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

**Réglementation d'activités :**

- Décret N° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail.

- Décret N° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

- UTE C 18510 - Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique.

- Obtention du statut militaire exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les compétences suivantes :

1. Conduite et exploitation des installations et machines thermiques de propulsion et de distribution d'énergies

2. Conseil - Consultant en conduite et maintenance d'installations et machines thermiques de propulsion ou de production d'énergies

3. Maintenance d'installations et machines thermiques de propulsion ou de production d'énergies

sont évaluées par des récits d'expérience, des entretiens avec des professionnels, des mises en situations complexes sur simulateur et des analyses de cas réels.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conseil d'instruction du Pôle Ecoles Méditerranée /CIN Saint Mandrier, par délégation ou jury de certification.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		1 président, 2 professionnels, 2 formateurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Responsable technique d'analyse et d'expertise en machines thermiques" avec effet au 09 avril 2006, jusqu'au 04 octobre 2021.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

10 certifiés par an en moyenne.

**Autres sources d'information :**

[www.defense.gouv.fr/marine](http://www.defense.gouv.fr/marine)

[www.etremarin.fr](http://www.etremarin.fr)

[www.defense-reconversion.fr](http://www.defense-reconversion.fr)

**Lieu(x) de certification :**

BCRM de Toulon - PEM/CIN Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 Toulon cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

BCRM de Toulon - PEM/CIN Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 Toulon cedex 9

**Historique de la certification :**